

P.L  
05

# LA REVUE DE PARIS

## NOVEMBRE

|                               |                              |
|-------------------------------|------------------------------|
| <b>JEAN-LOUIS VAUDOYER.</b>   | Liszt en Italie              |
| <b>ROBERT DEBRÉ</b> .....     | La Réforme médicale          |
| <b>GHISLAIN DE DIESBACH.</b>  | Aloys ou l'Amour fatal       |
| <b>ÉDOUARD SABLIER</b> .....  | Où va la Turquie?            |
| <b>ROBERT SHAW</b> .....      | Le Docteur Soleil (II)       |
| <b>JEAN POZZI</b> .....       | Sept mille Ans d'Art en Iran |
| <b>GUY GODLEWSKI</b> .....    | Un « Complot » bonapartiste  |
| <b>JEAN-JACQUES THIERRY</b>   | En relisant Gide             |
| <b>GASTON BOUTHOU</b> .....   | A propos du Désarmement      |
| <b>JOSÉ CABANIS</b> .....     | Carnets de Lecture           |
| <b>PIERRE DE BOISDEFFRE</b> . | Moscou et Leningrad          |
| <b>DENISE BOURDET</b> .....   | Marguerite Duras             |
| <b>PHILIPPE ERLANGER</b> .... | La Disgrâce de Turgot        |
| <b>THIERRY MAULNIER</b> ..... | Moisson d'Octobre            |

Le Mois à Paris, par CLAUDE ROGER-MARX,  
 JEAN FAYARD, GEORGES PILLEMENT,  
 JEAN MISTLER, BEATRIX BECK, PIERRE FRÉDÉRIX,  
 ANDRÉ LATREILLE, R. P., ALBERT DELAUNAY,  
 SERGE VEBER, MARCEL GABILLY.

Institut kurde de Paris

Institut kurde de Paris



## D'ATATURK A LA II<sup>e</sup> RÉPUBLIQUE TURQUE

par ÉDOUARD SABLIER

**L**ORSQUE au petit matin du 27 mai 1960 les blindés de la garnison d'Ankara gravirent la colline de Tchankaya pour cerner les bâtiments de la présidence de la République, leur passage dans les rues de la capitale causa peu de surprise.

Depuis un mois la Turquie vivait une période révolutionnaire. A l'agitation des universités répondaient des manifestations d'avocats, de fonctionnaires. Sur l'ordre du gouvernement, le sang avait coulé, répandu par un service d'ordre débordé. Et l'armée, sur laquelle comptaient les dirigeants pour briser l'opposition populaire, venait, par une manifestation silencieuse des cadets à Ankara, de montrer, qu'elle était résolue à sauver l'héritage d'Ataturk. Depuis cette date, le régime démocrate était condamné.

Dix ans plus tôt, presque jour pour jour, le 14 mai 1950, le parti démocrate avait pris le pouvoir. Des élections — dont la correction fait honneur au chef du gouvernement de l'époque, M. Ismet İnönü — avait transféré à cette formation conduite par un ancien ministre d'Ataturk, M. Bayar, et par un riche propriétaire terrien, M. Menderes, la succession du parti républicain du peuple, usé par trente ans de pouvoir.

L'apparition des démocrates sur la scène politique était une réaction populaire contre la rigueur avec laquelle le parti républicain avait dirigé la nation et l'économie. M. Bayar et ses amis symbolisaient pour l'opinion publique le libéralisme dans tous les domaines. Mais, rapidement, ils allaient être entraînés dans un cycle d'abus et d'arbitraire.

— Ci-dessus Istanbul. (Cliché Roger-Viollet.)

Grisés par le pouvoir absolu que leur conférait le contrôle de la Grande Assemblée nationale, les démocrates s'éloignaient peu à peu des masses dont ils avaient au départ incarné les aspirations. Et, ce qui est plus grave, le régime Menderes allait peu à peu mettre en danger le patrimoine d'Ataturk.

### DÉMAGOGIE ET ANARCHIE.

A l'intérieur, pour se concilier les faveurs des campagnes, le gouvernement autorisait le retour progressif aux pratiques de l'Islam, lâchant la bride à certaines superstitions que le kémalisme avait, pensait-on, déracinées. Dans le domaine économique, le dirigisme d'Etat demeurait aussi rigoureux mais sans plan préconçu. La politique gouvernementale favorisait les gros agriculteurs, au détriment des populations urbaines et de l'immense masse des consommateurs. Le prix des céréales à l'achat était supérieur aux prix mondiaux, avec ce résultat que le coût de la vie augmentait sans arrêt. L'anarchie la plus complète présidait à l'équipement du pays. Le développement obéissait moins à des impératifs qu'à des vues politiques plus ou moins claires.

Le fondateur de la Turquie moderne, Ataturk, avait institué un régime autoritaire : engagés dans une révolution et dans une guerre d'indépendance, les Turcs devaient avant tout se soumettre à une sévère discipline. C'était pour leur nation une question de vie ou de mort. Mais le Ghazi, passionnément attaché à la souveraineté populaire, n'avait jamais dévié du principe selon lequel toute autorité émanait du peuple et de l'Assemblée nationale désignée par celui-ci. Et la révolution kémaliste n'a pu réussir que parce que son chef disposait de l'appui du peuple tout entier.

Les démocrates tiraient incontestablement leur autorité d'une majorité absolue à l'Assemblée nationale. Mais cette omnipotence découlait de certaines anomalies de la loi électorale et, en réalité, le pays était divisé en deux fractions à peu près égales. Pour asseoir son autorité, le régime démocrate se lança dans une entreprise quasi dictatoriale, bafouant la liberté de la presse, emprisonnant les opposants, osant même instituer des tribunaux spéciaux pour juger sans appel les députés hostiles au gouvernement. Chaque jour la Constitution était violée, les droits du citoyen et du Parlement piétinés. Sur les lieux où triompha naguère le renouveau kémaliste, les masses croyaient revoir la sinistre figure d'Abdul Hamid, le Sultan rouge...

A l'extérieur, devant le danger russe, les démocrates prétendaient renforcer leur coopération avec l'Occident, ce que les républicains de M. İnönü avaient déjà fait. Mais pratiquement, toute la politique d'Ankara se ramenait à une sorte de chantage pour inciter les États-Unis à combler le déficit créé par l'anarchie économique. Et sur ce plan, c'est à Syngman Rhee que M. Menderes était couramment comparé.

## LES CAUSES ET LES EFFETS.

Le comportement des dirigeants démocrates expliquait donc, en quelque sorte, l'atmosphère de révolution qui régnait en Turquie. Le peuple mécontent d'un absolutisme stérile, les intellectuels irrités de voir le kémalisme vidé de sa substance, l'armée surtout, fondatrice de la République et garante passionnée de la souveraineté, allaient se rencontrer dans l'action déclenchée le 27 mai 1960 par quelques officiers résolus.

Trente-huit officiers de tout rang appartenant aux trois armes annoncèrent dès les premières heures du coup d'Etat la formation d'un « Comité d'union nationale » qui, coiffant un gouvernement provisoire, devait être l'organisme suprême de la révolution.

Au départ, le programme du mouvement — tel du moins qu'il fut exprimé par ses chefs — avait des objectifs limités. Il s'agissait uniquement de restaurer la légalité et les institutions républicaines, piétinées par les démocrates. Le choix même du général Djemal Gürsel comme dirigeant suprême du mouvement confirmait le souci de légitimité des insurgés. « Aga Djemal » (le « Père Djemal ») n'avait cessé de combattre pour empêcher que l'armée ne soit entraînée dans les luttes politiques. Son dernier message, lorsqu'il avait été destitué par M. Menderes un mois avant la révolution, fut pour demander à ses hommes de ne pas se mêler aux querelles partisans et de préserver ainsi à la fois leur unité et celle de la nation.

Mais au contact des réalités, les maîtres militaires de la Turquie se virent contraints de retarder le retour des institutions normales. Comme le chirurgien découvre que le mal est plus étendu, après avoir donné un coup de bistouri, le Comité d'union nationale allait estimer que dans la Turquie reconquise tout était à rénover, à adapter au siècle.

## UN COURANT SOCIALISTE.

En réalité, derrière un mouvement populaire qui voulait se débarrasser d'un régime insupportable, on distinguait déjà des aspirations plus profondes. Lorsqu'Ataturk fonda la Turquie moderne, il symbolisa par six flèches les principes qui devaient animer le nouvel Etat : celui-ci devait être *populaire, laïque, national, étatique, républicain et révolutionnaire*.

Dans ces six principes, c'est surtout le dernier qui avait été négligé par les successeurs du « Ghazi ». Au lieu d'être révolutionnaire, la Turquie d'Inönü et surtout celle de Menderes s'était peu à peu figée dans le conservatisme. Si l'économie demeurait théoriquement sous le contrôle de l'Etat, ses rouages directeurs s'étaient enlisés dans une bureaucratie stérile. L'entreprise privée, sauvée dans une certaine mesure par Ataturk, s'était lancée à l'assaut du dirigisme, dans un ultime effort pour reconquérir ses privilèges.

La phase kémalienne de la République turque avait été consacrée à l'édification de l'Etat, au renouveau de la nation : l'individu avait théoriquement tous les droits, mais en fait ses aspirations passaient bien après les exigences de la collectivité. La première étape étant atteinte, l'Etat solidement structuré, la Turquie restaurée, il devenait urgent de s'occuper du citoyen. C'est ce que les démocrates n'ont pas su, ou pas voulu, comprendre.

En conséquence, depuis quelques années, un véritable courant socialiste allait apparaître dans tous les secteurs. Aux revendications de salaires s'ajoutait la lutte pour la dignité du travail, pour la consolidation des libertés individuelles. C'est ce courant que devaient percevoir dès leur arrivée au pouvoir les dirigeants de la révolution du 27 mai 1960.

Le Comité d'union nationale se sentit dès lors une mission : apporter aux masses populaires les améliorations sociales qu'elles souhaitaient. On a souvent fait une distinction artificielle entre deux tendances qui se seraient manifestées au sein du Comité d'union nationale : d'une part des officiers progressistes, d'autre part des conservateurs, voire des réactionnaires.

En réalité, tous les membres de cet organisme — comme leurs collègues demeurés au sein de l'armée, issus de milieux modestes, pour la plupart — sentaient qu'il importait de modifier les structures du pays. Tous se refusaient à accepter l'ordre social existant. A cet égard une déclaration du colonel Kutçuk, un des « hommes forts » du Comité, est significative : le colonel affirmait que *bien avant la révolution, les officiers qui en furent les artisans avaient élaboré dans la clandestinité un véritable programme de réformes.*

En fait, les divergences qui se manifestaient au sein du Comité d'union nationale portaient sur la méthode et la cadence à employer pour procéder à ces transformations. Les « jeunes Turcs », qui s'alignaient derrière le colonel Alpaslan Türkèche, estimaient que les réformes de structure ne pouvaient être effectuées que par le pouvoir fort que représentait l'armée. A leurs yeux, les politiciens de l'ancien régime, qu'ils aient pendant dix ans, avec M. Menderes, détenu le pouvoir absolu ou, avec le parti républicain du peuple de M. İnönü, représenté l'opposition, étaient trop attachés au *statu quo* social pour devenir les artisans d'une nouvelle république.

Issus de la petite bourgeoisie auquel le kémalisme avait ouvert des perspectives illimitées, les jeunes officiers supportaient difficilement l'autorité des gros propriétaires et de la grande bourgeoisie d'affaires qui, depuis la mort du « Ghazi », avaient retrouvé pratiquement toute leur puissance.

Cette impatience était partagée par de nombreux intellectuels pour lesquels la révolution de 1960 n'était que la reprise de la « marche en avant » qu'avait entrepris Kemal Atatürk. Et l'ensemble des forces armées se refusait à admettre que leur mouvement aboutisse en définitive

à consolider la hiérarchie sociale en changeant seulement l'équipe au pouvoir.

Pour tous ces éléments, le transfert de l'autorité à un gouvernement civil avant la transformation radicale de la société risquait d'anéantir les effets du choc psychologique créé par la révolution. C'est pourquoi leurs chefs de file s'affirment à toute occasion décidés à ne pas permettre le retour à des institutions périmées.

Tout en partageant l'idéal des réformes qui animait le groupe Turquée, les autres membres du Comité d'union nationale pensaient au contraire que seules des mesures prises par un gouvernement civil régulièrement désigné, approuvées par un Parlement normalement élu étaient de nature à atteindre l'objectif commun.

Le chef de la Junte, pour sa part, avait hâte de voir l'armée reprendre le chemin des casernes. Vieux compagnon de combat du général İsmet İnönü, le général Gürsel ne cachait pas qu'à son avis des élections entièrement libres pourraient ramener au pouvoir le lieutenant d'Ataturk. Dans cette perspective, un parti républicain du peuple, entièrement renoué, serait en mesure de guider la Turquie vers les transformations indiquées par le Ghazi.

Les partisans de l'action immédiate n'hésitaient pas à intervenir directement dans la vie quotidienne du pays. Cent quarante professeurs d'université jugés trop tièdes à l'égard du régime étaient suspendus de leurs fonctions sans autre forme de procès. Des officiers du « groupe Turquée » dictaient des directives aux propriétaires de journaux. D'autres parcouraient la province, prenant des initiatives par dessus la tête des gouverneurs.

Le conflit entre les deux tendances n'allait pas tarder à éclater. En novembre 1960, vingt-quatre des membres du Comité d'union nationale décidaient la dissolution de cet organisme et reconstituaient aussitôt un nouveau Comité constitué d'eux seuls. Les quatorze officiers exclus étaient temporairement placés sous surveillance. Parés du titre, honorifique, de « conseiller spécial », chacun se voyait ensuite assigné auprès d'une ambassade de Turquie à l'étranger.

Le limogeage des « Quatorze » avait été rendu possible par l'arbitrage d'un certain nombre de membres du Comité animés par un autre jeune officier, le colonel Sami Kutchuk. Celui-ci avait été gagné aux vues du général Gürsel sur l'opportunité d'une transformation prudente, mais ses idées quant au but final étaient au fond très peu différentes de celles de Turquée.

C'est pourquoi, même après le départ des « jeunes Turcs », le Comité d'union nationale poursuivra l'œuvre de rénovation entreprise tout en s'efforçant de rapprocher le moment où le pouvoir serait rendu à un régime parlementaire.

La première occasion qui devait permettre au Comité d'union nationale de montrer ses véritables intentions fut sans doute *la grève des journa-*

*listes*. Pour la première fois les salariés de la presse se soulevaient pour exiger de leurs patrons l'application intégrale du nouveau statut édicté par le gouvernement révolutionnaire. Le Comité, pourtant féroce opposé à tout désordre, non seulement n'avait pas pris de mesures contre la grève, mais par son comportement avait clairement indiqué qu'il l'approuvait.

Mois après mois, un processus de rénovation sociale se déclenchait. Le gouvernement décrétait une véritable mobilisation pour l'éducation nationale, instituait une réforme fiscale obligeant tous les possédants à déclarer leurs biens. La médecine devait être nationalisée en deux ans. Enfin un comité central de planification entrait en fonctions. Il était chargé de mettre au point une série de plans quinquennaux, dont le premier doit être mis en chantier dès 1962.

Mais surtout, le nouveau Comité d'union nationale s'efforçait d'accélérer le mouvement qui devait conduire à l'adoption d'une nouvelle Constitution. Une Assemblée constituante formée de personnalités désignées par les partis et les corporations avait commencé ses travaux sur un avant-projet établi en commun par des juristes et des militaires. Ce fut pour les officiers de la Junte l'occasion de leur première surprise.

Un à un, tous les articles définissant le caractère social que devrait avoir la II<sup>e</sup> République se heurtèrent à une vive opposition. La partie du préambule consacrée à la « justice sociale », les titres concernant les droits et les devoirs sociaux, les articles autorisant les expropriations, les nationalisations et même la planification furent rejetés par les constituants.

Issus pour la plupart des classes privilégiées ou des cadres de la nation, les membres de l'Assemblée se souciaient peu d'avaliser eux-mêmes un texte tendant à leur disparition. Dans tout le pays d'ailleurs, la grande bourgeoisie et l'aristocratie foncière ont cru y voir une redoutable menace contre la propriété privée, le prélude d'une révolution de type communiste. Disposant de l'ensemble de la presse, les politiciens à leur dévotion menaient campagne de plus en plus ouvertement contre les réformes envisagées.

Les militaires durent former une commission mixte — sept membres du Comité d'union nationale, sept membres de l'Assemblée constituante — dont l'objet fut de reprendre les articles repoussés par l'Assemblée. Les réunions de la commission étaient souvent orageuses. Les officiers durent aller parfois jusqu'à la menace pour obtenir de leurs collègues civils qu'ils acceptent des définitions telles que *la justice sociale est à la base de l'Etat*. Le chapitre des nationalisations fut l'occasion d'une âpre bataille.

Non sans mal, la commission se mit d'accord sur le préambule qui reprenait le principe des grandes réformes préconisées par Kemal Atatürk et le mot d'ordre *Paix dans le pays, paix dans le monde* qui inspira toute la politique intérieure et extérieure du fondateur de la Turquie

moderne. Le projet de constitution stipulait également que toutes les lois révolutionnaires promulguées par le Ghazi entre 1923 et 1934 devaient être protégées. Enfin, le texte donnait une nouvelle définition de l'Etat turc : *Une république sociale, démocratique, laïque, fondée sur les principes de la justice sociale.*

Telle est la profession de foi que les maîtres du nouveau régime vont soumettre à l'épreuve du suffrage universel. Un référendum est prévu pour le 9 juillet 1961. Il est évident dès le départ qu'en dehors du parti républicain du peuple désireux de conserver son titre de « parti d'Ataturk », aucune formation politique ne combatta véritablement pour l'adoption du texte.

Et de fait, le référendum est, sinon une surprise, du moins un coup dur pour le régime militaire. Soixante et un pour cent seulement des votants, se prononçaient en faveur du texte. La révolution du 27 mai se trouvait ainsi théoriquement légitimée. Le chiffre relativement élevé des « non » indiquait au premier chef que le scrutin avait été parfaitement libre et que, soucieux d'appliquer les principes de démocratie qu'ils invoquaient à tout moment, les dirigeants militaires avaient voulu laisser au peuple une détermination intégrale.

Les voix hostiles au régime étaient vraisemblablement celles que conservaient les dirigeants locaux du parti démocrate, dont l'implantation avait été largement financée par l'ancien régime. Les éléments religieux avaient profité de cette occasion qui leur était donnée — la première depuis la révolution kémaliste — de s'élever contre la laïcité de l'Etat. Les commerçants enfin, inquiets des dispositions dirigistes de la Constitution, avaient ajouté leurs voix à celles des mécontents.

Dans l'ensemble, douze provinces sur soixante-trois avaient répondu négativement. Les adversaires du régime n'avaient négligé aucun effort pour influencer les masses. On put constater dans les campagnes la propagation des rumeurs les plus fantaisistes, facilitée par le caractère inaccoutumé de la consultation. Les paysans s'entretenaient à voix basse d'un certain *Monsieur Référendum*, chrétien étranger appelé auprès d'eux par les militaires pour fermer les mosquées et persécuter les musulmans...

L'avertissement que constituait le référendum était d'autant plus grave pour les dirigeants militaires que l'adoption de la Constitution avait remis en lumière le procès de l'ancien régime instruit depuis plusieurs mois devant le tribunal spécial de Yassi Ada.

Depuis le 13 octobre 1960 en effet, à quelque distance des îles des Princes, dans le cadre paradisiaque de la mer de Marmara, la petite « île plate » de Yassi Ada était le siège d'une haute cour de justice chargée de juger l'ancien président de la République, M. Djellal Bayar, l'ancien premier ministre, M. Adnan Menderes, l'ensemble de l'ancien gouvernement, quatre cents députés du parti démocrate et plusieurs personnalités militaires et civiles accusés d'avoir violé la Constitution et commis d'abominables forfaits contre la nation ou contre leur prochain.

Le Comité d'Union nationale avait tenu à entourer le procès de toutes les formes possibles de légalité. La comparution des accusés était prévue par la Constitution provisoire ; l'enquête avait été menée par une commission spéciale de magistrats et d'officiers. Enfin, la presse internationale avait été conviée à suivre en nombre les débats.

Mais ce souci de légalité était contredit par un certain nombre de mesures — inévitables peut-être, mais à coup sûr navrantes. Un régime révolutionnaire peut difficilement juger sans passion ceux qu'il considère comme les responsables de la décadence du pays. La Révolution française elle-même, après avoir proclamé en août 1789 que « *nul homme ne peut être accusé, arrêté ni détenu que dans les cas déterminés par la loi et selon les formes qu'elle a prescrites* », n'a-t-elle pas rompu ses promesses en créant, le 8 Brumaire an II, le tribunal révolutionnaire ?

L'acte d'accusation reprochait à MM. Bayar, Menderes, et à plusieurs de leur compagnons, d'avoir violé la Constitution, crime punissable de la peine de mort. D'autres chefs d'accusation : corruption, concussion, etc., entraînaient de fortes peines de réclusion. Enfin, d'autres charges semblaient surtout avoir pour but de ridiculiser ou de rendre odieux devant l'opinion publique certains des inculpés. C'est ainsi qu'outre l'accusation d'avoir trahi les devoirs de sa charge et violé les lois, M. Bayar se voyait reprocher d'avoir vendu au zoo d'Ankara, pour l'équivalent de 6 000 NF, un lévrier dont lui avait fait cadeau le roi d'Afghanistan !...

En réalité, le procès était destiné à servir d'exemple. Il s'agissait d'éduquer la masse sur la corruption de l'ancien régime et du même coup de justifier et la révolution et l'établissement d'une nouvelle république. Dans le même temps, le nouveau régime entendait sincèrement châtier les atteintes à l'héritage d'Ataturk dont s'étaient rendu coupables les démocrates. Le gouvernement Menderes avait encouragé la résurrection des coutumes religieuses, compromis l'œuvre de nationalisation entreprise par le Ghazi, accepté parfois de réduire l'indépendance et la souveraineté du pays face à l'étranger. Tels étaient les crimes reprochés aux ci-devant de Yassi Ada.

Il reste que le procès fait aux amis de M. Menderes était purement politique. En les traduisant en justice, en confirmant leur condamnation, en faisant surtout exécuter les sentences de mort prononcées contre M. Menderes et deux de ses ministres, les maîtres militaires de la Turquie nouvelle créaient un précédent. Dans un pays émotif comme la Turquie, leur acte risque d'entraîner tôt ou tard de redoutables contrecoups.

D'autant plus que les actions reprochées à l'ancien gouvernement n'avaient été rendues possibles que par le raz-de-marée populaire qui, par trois fois, de 1950 à 1957, l'avait porté ou maintenu au pouvoir. M. Menderes s'appuyait sur une majorité absolue à la Chambre, qui faisait preuve à son égard d'une complaisance illimitée. Le procès de Yassi Ada était moins fait, en d'autres termes, à l'ancien premier ministre qu'au

suffrage universel qui lui avait témoigné la confiance de la majorité de la nation.

Mais, dans l'esprit des membres du Comité d'Union nationale, la rigueur déployée contre les anciens dirigeants devait impressionner les masses et les inciter à accorder leur soutien au nouveau régime. C'est du moins dans cet esprit que moins d'un mois après le verdict de Yassi Ada, la Junte conviait de nouveau les Turcs aux urnes, cette fois pour désigner le premier parlement de la nouvelle république.

Le Comité d'union nationale avait pris au préalable certaines précautions, de nature, pensait-on, à empêcher que la consultation électorale soit l'occasion d'un retour offensif des adversaires du régime. Un décret interdisait, sous peine de mort, de mettre en cause avant, pendant et après les élections, les réalisations du gouvernement révolutionnaire. Il était également interdit d'évoquer les procès de Yassi Ada et de faire l'éloge de l'ancien régime.

Dès le 5 septembre, en présence du général Gursel, des commandants des trois armes et de quatre membres du Comité d'Union nationale, les chefs du parti Républicain du Peuple, du parti de la Justice, du parti de la Nouvelle Turquie et du parti National Paysan, prenaient place autour d'une « table ronde » et s'engageaient solennellement à respecter au cours de leur campagne électorale un certain nombre de principes :

*« Nous affirmons catégoriquement que nous ne permettrons pas que l'on exploite, à quelques fins que ce soit, la révolution du 27 mai, qui a été réalisée par les forces armées turques contre un pouvoir qui par ses actes et son comportement, contraires au droit, avait pris la forme d'une administration tyrannique et illégale. Les forces armées turques ont fait cette révolution en exécutant l'ordre qui émanait de la conscience de la nation turque et en usant du droit de la nation de se révolter... Nous rejetons vigoureusement la mentalité qui fut celle du parti démocrate, qui a été détruite par la révolution et condamnée par la conscience nationale... »*

L'engagement ne sera que très partiellement tenu. Seul, le parti républicain du peuple, adversaire traditionnel des démocrates, évitera de faire l'apologie de l'ancien régime. Encore se croit-il tenu, pour attirer les suffrages des masses paysannes, d'inclure dans ses plus hautes instances des transfuges du parti démocrate, qui furent les compagnons de MM. Menderes et Bayar à la haute époque, c'est-à-dire avant que le parti démocrate glisse vers l'arbitraire.

Les trois autres formations, pour leur part, ne cachent pas, dès le départ, qu'elles s'efforcent de recueillir la clientèle démocrate. A des degrés divers, leurs dirigeants enfreindront les promesses de l'accord du 5 septembre et n'hésiteront pas à condamner l'exécution de M. Menderes, à exalter les réalisations de son régime et à présenter comme candidats des parents de politiciens démocrates emprisonnés ou frappés d'indignité nationale.

Les élections avaient pour but de désigner 450 députés et 150 sénateurs. Les premiers devaient être élus à la représentation proportionnelle ; les seconds au scrutin majoritaire. La création d'un Sénat avait été décidée par les constituants pour éviter les abus de pouvoir auxquels pouvait se livrer une Chambre unique dotée de tous les pouvoirs.

Dès les premiers résultats, il apparut qu'aucune des formations rivales n'avait obtenu les 226 sièges nécessaires pour disposer de la majorité absolue à la Chambre. On était loin des raz-de-marée démocrates des onze dernières années. D'autre part, le scrutin du 15 octobre fournissait une indication irréfutable sur l'état d'esprit du corps électoral turc : la majorité des électeurs n'approuvent pas le régime semi-militaire institué depuis le 27 mai 1960.

Unique tenant de l'opposition pendant les dix ans du règne démocrate, le parti républicain du peuple apparaissait, à tort ou à raison, comme l'associé d'une révolution qui avait mis fin au pouvoir de M. Menderes. Inversement, les trois partis qui dans la compétition avaient mené campagne contre le parti républicain du peuple représentaient, à un degré inégal devant l'opinion publique, des continuateurs de l'action démocrate.

La consultation était donc implicitement un test pour ou contre le régime révolutionnaire. Or, à la majorité des voix, le corps électoral se prononçait pour l'ensemble de trois partis qui, non seulement ne se recommandaient pas de la révolution, mais s'étaient efforcés au contraire de recueillir l'héritage démocrate.

Les élections faisaient donc découvrir à la Junte d'inquiétants symptômes. Loin de former un bloc uni derrière le mouvement révolutionnaire, le pays apparaissait profondément divisé à son égard. En mai 1960, les insurgés avaient été acclamés pour avoir mis fin à la tyrannie du pouvoir démocrate. Les populations urbaines surtout, les intellectuels s'étaient réjouis d'un changement réclamé par l'ensemble de la presse. Mais les campagnes étaient demeurées réticentes.

Le parti démocrate avait prodigué ses faveurs à la paysannerie turque tout au long de son passage au pouvoir. Le gouvernement de M. Menderes avait constamment maintenu le prix de vente des produits agricoles, accordé malgré les difficultés de trésorerie des crédits importants à l'agriculture et surtout toléré un retour aux pratiques religieuses qui comptent encore nombre d'adeptes au sein des masses rurales.

C'est pourquoi, malgré leurs efforts, les dirigeants militaires ont peu de chance de voir, par le simple jeu d'un régime parlementaire normal, une majorité se dégager dans le pays pour applaudir à leur volonté de réformes. Pourtant les problèmes légués par l'ancien régime demeurent gigantesques.

En regard d'une natalité galopante, dont l'accroissement dépasse 3 % par an, la production augmente péniblement de 1,4 % chaque année. Le revenu individuel annuel est bas : 950 NF par an. La consommation

énergétique par habitant est à l'indice 12 en regard d'une moyenne européenne de 100 ; la production industrielle par habitant à l'indice 10. Les dépenses de l'Etat pour l'instruction publique ne dépassent pas 30 NF par an et par habitant.

Autour des cinq grandes villes, près de trois millions d'habitants crouissent dans des bidonvilles. Et selon les chiffres de l'O.N.U., un tiers du revenu national est concentré entre les mains de 2,50 % de grands propriétaires.

En un an et demi de régime militaire, de grands progrès ont été effectués sur le plan financier et économique. Le gouvernement a remboursé, au cours du premier semestre de 1961, un montant de 110 millions de dollars sur le total de la dette extérieure. Pour la première fois depuis de nombreuses années, la Turquie a pu régler ses importations aux échéances prévues.

La Banque Centrale a constitué des réserves en or et en devises qui atteignaient 74 millions de dollars en septembre, c'est-à-dire à la veille de la saison des exportations. Les recettes sont en excédent sur les dépenses. Ni le Trésor ni le secteur nationalisé n'ont dû cette année faire appel à des crédits de la Banque centrale, ce qui a permis à cette dernière d'avancer des sommes importantes pour le développement de l'agriculture et le financement des exportations.

Mais ces résultats ne modifient en rien le fond du problème. Les militaires qui ont assumé la responsabilité du pouvoir le 27 mai 1960 sont décidés à transformer radicalement la structure sociale du pays. A mesure que, conformément à leurs promesses, le pays retrouve une partie des institutions normales d'une démocratie parlementaire, les dirigeants révolutionnaires perdent l'espoir de voir les réformes réalisées par les instances politiques.

C'est pourquoi la tentation est grande pour les cadres militaires de demeurer dans l'arène politique et d'insuffler leur désir de transformation à des politiciens plus ou moins favorables au statu quo. Le problème n'est pas nouveau. Il y a cent vingt ans déjà, la jeunesse turque faisait pression sur Midhat pacha pour obtenir les « Tanzimat » (réformes). En 1908, les Jeunes Turcs reprenaient le mouvement.

Pour les nouveaux dirigeants de la Turquie, l'objectif présent est d'ajouter un nouveau maillon à la chaîne forgée par Atatürk : la révolution de mai 1919 ressuscita la Turquie sur les cendres de l'empire ottoman ; celle du 27 mai 1960 doit la débarrasser de ses structures périmées.

Tout le problème est de savoir si cette transformation se fera par paliers successifs, grâce aux élites que la Junte s'efforce depuis plusieurs mois d'associer au pouvoir, ou à la suite d'un traitement de choc, qui, pour renverser les citadelles du conservatisme social, libérerait du même coup des courants populaires revendicatifs, voire révolutionnaires...

ÉDOUARD SABLIER

Institut kurde de Paris

# EDITIONS STOCK

6, rue Casimir-Delavigne - PARIS-VI<sup>e</sup>

NOUVEAUTÉS :

LENA LECLERCQ

## Il faut détruire Carthage

*roman*

NANCY MITFORD

## Pas un mot à l'Ambassadeur

*roman*

RAPPEL :

STEPHEN WENDT

## A propos d'une femme

*" roman qui offre un intérêt dramatique  
que chaque page nouvelle porte un peu  
plus haut que la précédente "*

(L'EXPRESS)

JAMES LEO HERLIHY

## De la plus haute branche

*roman*

*" dosage subtil de quotidien et d'insolite "*

(NOUVEAU CANDIDE)